



NAO 2022

Pour l'instant, c'est minable à tous points de vue !

Dialogue de sourds lors de la deuxième réunion de NAO du 6 octobre : aucun syndicat n'a été entendu alors que **Laurent Mignon, président du directoire du Groupe BPCE**, déclarait le 3 août dernier : « *La forte dynamique commerciale que nous avons observée au premier trimestre 2021 s'est accentuée au second trimestre dans tous nos métiers et sur tous nos segments de clientèle* ». "Notre petit Groupe ne connaît pas la crise" et affiche un résultat net publié de 1,86 milliard d'euros au premier semestre 2021.



Alors que la Branche Caisses d'épargne a drastiquement réduit ses charges de personnel de 39 M€ entre 2019 et 2020 et que les résultats commerciaux sont exceptionnels, **BPCE propose à ce stade une misérable augmentation des salaires de 0,5 % et ne versera aucune prime dite Covid,**

soit 7,50 € par mois pour un salaire de 1 500 € net.

Et encore cette proposition d'augmentation ne concernerait que 80 % des salarié-es (salaires inférieurs à 45 200 € brut), et les autres auront zéro.

A titre d'exemple à la CELC, 0,5 % d'augmentation pour 80% des salarié-es cela représente 280 000€ soit une somme avoisinant la part variable de la présidente du directoire qui vient de partir avec un parachute doré de 901 000 € !!!

Cette proposition est d'autant plus inacceptable eu égard au travail fourni par les salarié-es particulièrement pendant la période Covid et compte tenu des derniers chiffres de l'inflation,



en clair, c'est une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Lors de la prochaine NAO du 10 novembre, pour défendre vos intérêts, SUD-Solidaires continuera à porter les revendications suivantes :

- Augmentation générale de 300 € mensuel avec un salaire minimum de 1 700 € net,
- Prime Covid de 1000 € pour 2020 et 1000 € pour 2021,
- Échelle des salaires de 1 à 10 et transparence,
- Fin des écarts de salaire entre les Femmes et les Hommes,
- Mise en place d'un 14^{ème} mois,
- Remplacement de la part variable par un mois de salaire moyen dans l'entreprise,
- La semaine de travail à 32H/4 jours sans perte de salaire et embauches.

BPCE doit impérativement revoir sa copie et revenir à la prochaine réunion avec des propositions plus UTILES et plus FORTES pour l'ensemble des salarié-es.

Le 12 octobre 2021 / 18-2021

Le bureau national : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Olivier Le Saëc – Alain Quesne

SUD-Solidaires Groupe BPCE

110 avenue de France – 75013 Paris

Contacts : 06 73 46 11 98 / sudbpce@gmail.com

Site : www.sudbpce.com

